



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU 28 MARS 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le 28 mars 2024 à 19H00 à Fruges

**Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :**

Mesdames et Messieurs Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX.

**Excusé (s) :** Messieurs Freddy BOURBIER et Mathis PRUVOST

**Avaient donné procuration :** 2

Freddy BOURBIER pouvoir à Michèle GREBERT, Mathis PRUVOST pouvoir à Nicole GUILBERT.

**Absent (s) :** 0

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène BUICHE

## ORDRE DU JOUR

### **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

### **FINANCES LOCALES :**

2. Compte Financier Unique 2023
3. Budget Primitif 2024
4. Subventions aux associations 2024
5. Vote des Taux d'imposition 2024
6. Participation 2024 au Centre communal d'Actions Sociales

### **FONCTION PUBLIQUE :**

7. Création de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux
8. Emplois saisonniers 2024

### **DOMAINE ET PATRIMOINE :**

9. Actualisation des tarifs locatifs de l'Espace Culturel Francis SAGOT

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :**

10. Avis du Maire en matière de déclaration d'intention d'aliéner
11. Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal

### **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :**

12. Questions diverses

## **Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :**

### **N° 2024-03-415 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal attaché à la séance du Jeudi 21 Décembre 2023.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCO, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Adopte le procès-verbal verbal attaché à la séance du 21 Décembre 2023.

## N° 2024-03-416 : Compte Financier Unique 2023

M. Le Maire rappelle qu'antérieurement à l'année 2023, l'approbation des comptes d'un exercice faisait l'objet d'une délibération portant sur le compte administratif produit par la collectivité et le compte de gestion du comptable public.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a proposé à des collectivités d'expérimenter un **Compte Financier Unique** (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La candidature expérimentale de la commune de FRUGES a été retenue à compter de l'exercice comptable 2023.

Le Compte Financier Unique étant dorénavant un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public, ce dernier se substitue ainsi aux 2 précédents documents : compte administratif et compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte financier unique dressé concomitamment par le Maire (ordonnateur) et la receveuse (comptable public) accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que les montants des soldes d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement figurant au bilan de l'exercice 2022 ont été repris, ainsi que ceux de tous les titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés, que les opérations d'ordres prescrites ont été reprises,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Financier Unique attaché à l'exercice comptable 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
<b>DEPENSES</b>	492 301,08 €	1 548 142,23 €	2 312 550,99 €
<b>RECETTES</b>	1 981 960,01 €	463 015,28 €	2 711 094,13 €
<b>Résultat exercice 2023</b>	<b>1 489 658,93 €</b>		<b>398 543,14 €</b>
<b>Résultat au 31/12/2022</b>	<b>-302 438,24 €</b>		<b>551 980,60 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>1 187 220,69 €</b>		<b>950 523,74 €</b>

Le Montant à affecter en section d'investissement au Budget 2024 s'établit à : 0 €

L'excédent de Fonctionnement à reporter pour l'année 2024 est arrêté à : 950 523,74 €.

L'excédent d'investissement à reporter pour l'année 2024 est arrêté à : 1 187 220,69 €.

Jean-Marie LUBRET revient sur l'emprunt à court terme, il se demande pourquoi la commune n'a pas plutôt eu recours aux lignes de trésorerie comme auparavant. Il ajoute qu'une ligne de trésorerie revient forcément moins cher.

Michel CAMPION, SG l'informe qu'une ligne de trésorerie a été sollicitée mais refusée par la banque. Jean-Marie LUBRET conclut que la commune n'est pas en capacité d'y recourir.

Jean-Marie LUBRET revient également sur l'achat de la maison BRIOIS, il explique que lors du mandat précédent, il souhaitait que l'Établissement Public Foncier (EPF) rachète cette maison pour la démolir. Si la commune l'achète, elle aura également en charge la démolition, l'achat par la commune génère donc un surcoût.

Sur ce, Jean-Marie LUBRET interpelle Monsieur le Maire sur son absence non excusée à la commission finance.

Chantal PERDRILLAT réplique que Monsieur le Maire était excusé.

Pour Jean-Marie LUBRET, cela n'a pas été annoncé et il se dit surpris de l'absence d'un maire lors d'une telle commission.

Danièle DUHAMEL confirme que Monsieur le Maire a bien été excusé.

Pour Fabrice PARPET, il est dommage que le maire n'y assiste pas, il aurait fallu décaler cette commission.

Nicole GUILBERT ajoute que le Maire fait confiance à ses adjoints.

Jean-Marie LUBRET insiste sur le rôle d'ordonnateur du maire et donc de l'importance de sa présence aux commissions finances.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait transmis sa position sur les différents sujets avant cette réunion.

Fabrice PARPET conclut : « Fruges n'est donc pas important ! ».

Concernant les subventions liées à l'installation de la vidéoprotection, Michel CAMPION indique que la Région a signifié au chargé de mission que les crédits étaient épuisés, la demande de subvention n'a donc pas abouti. Une nouvelle demande sera déposée dès que possible. Néanmoins, pour y être éligible, les travaux ne doivent pas être commencés.

A ce fait, Fabrice PARPET s'interroge sur l'avancement des travaux.

Chantal PERDRILLAT lui répond que c'est terminé.

Jean-Marie LUBRET se questionne sur le montant de la subvention.

Selon Michel CAMPION, le maximum est de 30 000€ par la Région.

Nicole GUILBERT ajoute que ce n'est pas une subvention « automatique », toutes communes n'y ont pas droit.

Stéphanie QUIQUEMPOIX demande des explications sur Petites Villes de Demain (PVD).

Danièle DUHAMEL indique que plusieurs candidats ont été reçus mais n'avaient pas les compétences requises, ou certains se sont désistés. Aussi, elle informe qu'elle ira le lendemain à une réunion à ce sujet avec Nicole GUILBERT et Monsieur le Maire.

Jean-Marie LUBRET se dit surpris de l'adhésion de la commune à PVD puisqu'il s'agit de projets d'investissement. Les élus s'étant déjà engagés pour la médiathèque, la rue de Saint-Omer, la rue de la Gare et la rue Blondel ; pour lui, la commune ne dispose plus de moyens financiers pour s'ouvrir à d'autres projets. C'est un programme qui demande du temps et de l'argent, il prend pour exemple le projet de la revalorisation de la place du Général de Gaulle pour 1 million d'euro de travaux.

Nicole GUILBERT se dit d'accord avec ses propos, c'est d'ailleurs pour cela que lors de la présentation des fiches actions, elle a précisé qu'il s'agissait de projets à long terme. PVD est un gros programme, la ville de Fruges ne pourra pas tout faire. L'un des avantages était d'être « prioritaire » pour les demandes de subventions. Elle ajoute que les places sont dans un état correct, la rue de Saint-Omer est un besoin demandé par la population, et la rue de la Gare est une grande nécessité.

Jean-Marie LUBRET souligne, en 2019, le conseil avait un projet de vidéoprotection qui n'a pas vu le jour par manque de moyens puisque déjà engagé rue Maréchal Leclerc et rue du Doyen. Pour lui, cela aurait été courageux de ne pas adhérer à PVD : avec le nombre de réunion, cela est chronophage. Il ajoute que les travaux de rue de Saint-Omer auraient pu commencer en 2021, 2<sup>ème</sup> année de mandat.

Nicole GUILBERT explique que le début de mandat était compliqué ; elle cite le covid, le décès de Jean-Jacques HILMOINE, les entreprises à l'arrêt, la guerre en Ukraine...

Jean-Marie LUBRET précise que les travaux rue de Saint-Omer est le premier projet commencé en 4 ans. Il ajoute que si le chantier avait débuté en 2021, il aurait coûté 15 à 20% de moins.

Nicole GUILBERT lui demande pourquoi ce coût moindre.

Jean-Marie LUBRET lui rapporte l'inflation avec la guerre et le covid.

Nicole GUILBERT se dit satisfaite de cette réponse puisque personne ne pouvait le prédire.

Fabrice PARPET : « La guerre en Ukraine etc... C'est vrai que ce n'est pas facile pour vous, mais cela fait 4 ans que vous y êtes. »

Nicole GUILBERT rétorque qu'un projet ne se monte pas en 1 an.

Pour Jean-Marie LUBRET, cette « erreur » représente un budget de 30 000€ par an pendant 25 ans.

Monsieur le Maire stoppe les débats : « les choix sont faits ».

Fabrice PARPET se demande pourquoi une telle augmentation concernant le personnel non titulaire. Chantal PERDRILLAT lui répond qu'il y a des malades, il faut les rémunérer mais aussi rémunérer les contrats remplaçants.

Fabrice PARPET s'interroge sur le type d'arrêt (maladies, accidents...).

Chantal PERDRILLAT précise qu'il y a deux arrêts maladies, 2 accidents de travail et un mi-temps partiel thérapeutique.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Par 14 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

Voix Contre(s) : (Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Stéphanie QUIQUEMPOIX)

Non votant(s) : (Edmond ZABOROWSKI)

*Voix Pour : (Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Pascal LEROY)*

*Voix Contre : (Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Adopte le Compte Financier Unique 2023.

## N° 2024-03-417 : Budget Primitif 2024

M. Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art. 7).

Expose les montants généraux résumant les orientations générales du budget primitif 2024 joint et exposé tels qu'ils suivent :

	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	3 707 348.74 €	2 756 825.00 €
Résultat reporté		950 523,74 €
<b>Total</b>	<b>3 707 348.74 €</b>	<b>3 707 348.74 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	2 422 090.23 €	1 234 869.54 €
Résultat reporté		1 187 220.69 €
<b>Total</b>	<b>2 422 090.23 €</b>	<b>2 422 090.23 €</b>

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Par 15 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0.

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCOQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Pascal LEROY)*

*Voix Contre : (Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Adopte le Budget Primitif communal 2024.

## N° 2024-03-418 : Subventions aux associations 2024

M. Le Maire, au titre de l'exercice 2024 propose, sur avis de la commission des Finances, d'allouer aux associations locales les subventions reprises ci-après.

Il précise que chaque association citée a adressé, en mairie, un dossier de demande de subvention.

<b>ASSOCIATIONS A VOCATION SPORTIVE</b>		
1	Amicale laïque	8 000 €
2	Association Sportive Frugeoise	7 000 €
3	Les Hérons de la Traxène	500 €
<b>ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS</b>		
4	Amicale des employés communaux	10 000 €
5	Amicale des sapeurs pompiers	500 €
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE EVENEMENTIEL</b>		
6	Comité Saint-Gilliet	20 000 €
7	R7VCA	1 500 €
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL</b>		
8	Musique de FRUGES	8 700 €
9	Les amis de l'orgue	900 €
10	Maison pour tous	2 000 €
11	Fruges scrabble	800 €
12	Fruges Texas Country	0 €
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE – EDUCATIF</b>		
13	Coopérative scolaire	4 000 €
14	Ecole Saint Bertulphe 2023	12 780 €
<b>ASSOCIATIONS SOLIDARITE - INSERTION - MÉMOIRE COLLECTIVE – SECURITE</b>		
15	A.P.E.I.	500 €
16	Vie libre	50 €
17	Club notre temps	1 500 €



18	Prévention sécurité routière	150 €
19	Comité du souvenir	500 €
<b>ASSOCIATIONS DE LOISIRS</b>		
20	Gaule populaire Frugeoise	1 100 €
21	St Hubert Frugeoise	1 500 €
<b>DIVERS</b>		
22	PEP62	100 €
23	Les étoiles d'océane	500 €
24	ADATEEP 62	38 €
<b>TOTAL</b>		<b>82 618 €</b>

Les conseillers, dirigeants ou membres du bureau de l'une des associations, ne pourront pas prendre part au vote lorsque l'une d'entre-elle est concernée.

Concernant la subvention allouée à l'ASF, Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande pourquoi la commune ne donne pas 8 000€ comme demandé par la Présidente.

Stéphane MILLAURIAUX l'avise que cela a été décidé lors de la commission.

Stéphanie QUIQUEMPOIX justifie cette demande par l'organisation d'un loto qui n'a pas pu avoir lieu en mars car la salle des fêtes n'était pas disponible.

Stéphane MILLAURIAUX indique que la demande de subvention fait part de la détention d'un PEL, ce qui est interdit.

Pour Stéphanie QUIQUEMPOIX, la détention d'un livret n'est pas interdite.

Stéphane MILLAURIAUX : « un livret oui, mais pas un PEL ».

Stéphanie QUIQUEMPOIX ne pense pas que ce soit réellement un PEL, il s'agit d'un livret d'épargne.

Stéphane MILLAURIAUX indique que c'est ce qui apparaît dans leur demande. Il ajoute qu'il va revoir les associations où des anomalies apparaissent.

Stéphanie QUIQUEMPOIX explique qu'il y a 260 licenciés dans cette association. Un stage de 5 jours est organisé pour tous les enfants, seulement 75€ de participation sont demandés, comprenant les repas, les goûters, les équipements, et les déplacements. Pendant le COVID, l'ASF n'a pas demandé de subvention. L'association demande 1 500€ de plus pour le manque à gagner du loto annulé.

Stéphane MILLAURIAUX propose de revoir l'association et d'ajuster ensuite.

Michèle GREBERT intervient « en commission il a été dit que certaines associations seraient revues pour ajuster ou non la subvention ».

Pour Jean-Marie LUBRET, si une association demande c'est qu'elle a besoin, le budget des associations n'est pas si élevé. Il termine : « on discute de 3 euros par licenciés ».

Stéphanie QUIQUEMPOIX propose de ne pas accorder la subvention supplémentaire s'il s'agit réellement d'un PEL mais de l'autoriser en cas de livret d'épargne.



Stéphane MILLAURIAUX n'est pas contre. Il va revoir la Présidente cette semaine et repassera la subvention supplémentaire au prochain Conseil Municipal.

Fabrice PARPET se demande si le dossier a été comparé avec celui de l'an dernier, pour voir s'il y avait déjà un PEL.

Stéphane MILLAURIAUX répond que la demande de l'an dernier fait part d'un livret et non d'un PEL.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se dit pour, sous réserve de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Concernant le Comité des Fêtes, Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande pourquoi la commune donne 0€ cette année.

Stéphane MILLAURIAUX répond qu'il n'y a pas eu de demande de subvention.

Stéphanie QUIQUEMPOIX : « c'est tout ou rien, l'an dernier vous avez demandé beaucoup et cette année plus rien ». Elle se demande si quelque chose va être fait.

Stéphane MILLAURIAUX répond par la positive.

Concernant la Musique de Fruges, Stéphanie QUIQUEMPOIX se dit contre, l'association a demandé 9 500€.

Stéphane MILLAURIAUX, répond que cette augmentation est justifiée par une perte d'exploitation du fait que le concert de printemps n'a pas lieu, or celui-ci aura finalement lieu à l'automne.

Jean-Marie LUBRET souligne qu'aucun élu n'était présent au dernier concert, pour lui cela montre un désintérêt pour la musique.

Monsieur le Maire répond que les musiciens ne jouent pas que pour les élus.

Pour Jean-Marie LUBRET, le maire représente l'autorité municipale, et il doit être présent à ce type d'événement.

Pour Stéphanie QUIQUEMPOIX, le Maire doit être présent ou représenté par un adjoint.

Sur un autre sujet, Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande pourquoi les musiciens ne sont pas installés au collège comme prévu lors des travaux et cela pour une participation de 12 000€ de la commune.

Michel Campion a rencontré le principal qui ne voulait pas les accueillir alors que le collège est départemental et qu'il y a un partenariat commune-département. Monsieur le Maire en a discuté avec Monsieur MEQUIGNON, conseiller départemental. Le principal du collège a donc fini par accepter l'association de musique. Sauf que celle-ci ne veut pas occuper cette salle puisque les musiciens souhaitent laisser le matériel sur place, chose à laquelle le principal est contre, puisque ce matériel occupe 1/3 de la salle.

Hélène BUICHE déclare qu'aucune participation n'a été versée par la commune. Au collège, la salle de musique est opérationnelle et occupée par le professeur de musique.

Elle ajoute que la Musique de Fruges occupe actuellement deux salles à l'école primaire, les salles sont pleines et au moins 45m<sup>2</sup> occupés par les instruments, les pupitres, les armoires... Pour l'association c'est impossible de stocker cela ailleurs. Un lieu de stockage était bien prévu au collège mais celui-ci est trop petit. Autre problème, l'accès au collège en dehors de la présence du personnel.

Jean-Marie LUBRET fait savoir que le département et la commune ont délibéré en ce sens. Ce projet était formidable.

Hélène BUICHE précise qu'actuellement la Musique de Fruges utilise une salle au rez-de-chaussée pour rendre plus facile le déménagement des instruments lors des concerts. Pour elle, la cohabitation n'est pas simple, l'association a besoin d'au moins 80 m<sup>2</sup>.

Danièle DUHAMEL explique avoir visité des « Portakabin », espérant trouver des solutions pour y installer la Musique de Fruges, le javelot, et un local de stockage pour l'ASF.

Jean-Marie LUBRET se demande pourquoi ne pas utiliser des bâtiments existants.

Danièle DUHAMEL précise que des comparaisons entre « Portakabin » et construction neuve sont en cours.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se dit contente d'être informée pour répondre aux questionnements des membres des associations.

Danièle DUHAMEL précise qu'il faudra du temps.

Jean-Marie LUBRET demande la localisation de ce projet.

Danièle DUHAMEL lui répond « dans le prolongement des vestiaires, au stade Jean-Marc BIGOT ».

Jean-Marie LUBRET regrette la salle prévue au collège : « c'était une belle économie ».

Fabrice PARPET soumet l'idée du terrain de l'ancien abattoir.

Pour Corinne CIOS, ce terrain se situe trop loin du stade pour le local de football.

Concernant l'association Fruges Texas Country, Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande pourquoi 0€ est attribué alors que l'association demandait 850€.

Stéphane MILLAURIAUX explique ce choix par le fait que depuis deux années consécutives, une subvention de 750€ est allouée pour l'achat de chemises, or aucune chemise n'a été achetée. La demande de cette année mentionne le souhait d'acheter des polos. Aussi, des voyages à 1 000€ sont prévus sans rentrée d'argent.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande si le club aura assez d'argent pour fonctionner cette année.

Stéphane MILLAURIAUX répond « oui ».

Pour Jean-Marie LUBRET, c'est une petite association qui ne demande pas beaucoup.

Stéphane MILLAURIAUX ajoute que l'association a 400€ en rentrée d'argent ainsi que les subventions de 750€ chacune pour l'achat des chemises. 1 000€ sont prévus pour un voyage et 400€ pour des frais de Noël et de galettes des rois.

Fabrice PARPET de demande s'il s'agit d'un voyage organisé pour faire une représentation de country.

Chantal PERDRILLAT précise « non, c'est un voyage loisir ».

Pour Stéphane MILLAURIAUX, la demande semble élevée pour des polos qui coûtent 20€ par rapport à une chemise qui coûte 80€.

Pour « Vie libre », Jean-Marie LUBRET trouve le montant alloué insuffisant, c'est une association essentielle.

Stéphane MILLAURIAUX répond que c'est leur demande.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande si l'ADMR et le comité du souvenir ont fait une demande.

Michel CAMPION, SG : « Pour le Comité du souvenir, c'est un oubli ».

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil prend acte

Le conseil municipal,

- Adopte les montants proposés comme suit :

Présents 16 Procurations 2 Absents : 0

	POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
<b>ASSOCIATIONS A VOCATION SPORTIVE</b>				

1	Amicale laïque	8 000 €	17	0	0	1 (Chantal PERDRILLAT)
2	Association Sportive Frugeoise	7 000 €	18	0	0	
3	Les Hérons de la Traxène	500 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNELS</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
4	Amicale des employés communaux	10 000 €	18	0	0	
5	Amicale des sapeurs pompiers	500 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE EVENEMENTIEL</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
6	Comité Saint Gilliet	20 000 €	17			1 (Stéphane MILLAURIAUX)
7	R7VCA	1 500 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
8	Musique de FRUGES	8 700 €	13	3 (J.M. LUBRET, S. QUIQUEM POIX, F. PARPET)	2 (N. GUILBERT, M. PRUVOST)	
9	FRUGES Texas Country	0 €	3 (J.M. LUBRET, S. QUIQUEM POIX, F. PARPET)	13	2 (N. GUILBERT, M. PRUVOST)	
10	Les amis de l'orgue	900 €	18	0	0	
11	Maison pour tous	2 000 €	18	0	0	
12	Fruges scrabble	800 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE – EDUCATIF</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
13	Coopérative scolaire	4 000 €	18	0	0	
14	Ecole Saint Bertulphe 2023	12 780 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS SOLIDARITE - INSERTION - MÉMOIRE COLLECTIVE – SECURITE</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
15	Club Notre Temps	1 500 €	18	0	0	

16	Vie libre	50 €	18	0	0	
17	A.P.E.I.	500 €	18	0	0	
18	Comité du souvenir	500 €	18	0	0	
19	Prévention sécurité routière	150 €	18	0	0	
<b>ASSOCIATIONS DE LOISIRS</b>			POUR	CONTRE	ABSTENTION S	NE VOTE (S) pas
20	ADATEEP 62	38 €	18	0	0	
21	Les étoiles d'océane	500 €	18	0	0	
22	Gaule populaire Frugeoise	1 100 €	18	0	0	
23	PEP62	100 €	18	0	0	
24	St Hubert Frugeoise	1 500 €	18	0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>82 618 €</b>				

- Inscrit ces dépenses au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024

### N° 2024-03-419 : Vote des Taux d'imposition 2024

M. Le Maire porte à connaissance du Conseil que les taux de la fiscalité communale s'établissaient en 2023 comme suit :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 47.26 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 45.23 %.
- Taux de la taxe d'habitation : 20,50 %

Il précise que les bases d'imposition devraient évoluer d'environ 3,9%.

Il propose de maintenir ces taux.

Jean-Marie LUBRET se permet une réflexion concernant la suppression de la taxe habitation, celle-ci compensée par l'Etat sur une somme fixe. D'après lui, cette année encore la commune va perdre presque 4%, donc diminution de la recette communale.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCOQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Adopte les Taux d'imposition communaux 2024 suivants :

Taux de la taxe sur le foncier bâti	:	47,26 %
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	:	45,23 %.
Taux de la taxe d'habitation	:	20,50 %

### **N° 2024-03-420 : Participation 2024 au Centre communal d'Actions Sociales**

M. Le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2024, la contribution financière au Centre Communal d'Actions Sociales en référence aux années passées, soit 30 000 €.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCOQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Décide de fixer et verser au Centre Communal d'actions sociales pour l'exercice 2024 une participation financière d'un montant de 30 000 €.

### **N° 2024-03-421 : Création de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux**

M. Le Maire propose, au regard des départs à la retraite et ceux à venir, à très moyen terme, la création de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces ouvertures de postes.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCOQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Décide la création de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complets à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.
- D'imputer les dépenses liées au budget communal.

## N° 2024-03-422 : Emplois saisonniers 2024

M. Le Maire rappelle que l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que l'ouverture de postes contractuels des collectivités ou établissements sont créés par l'organe délibérant.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. »

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par l'article 40 de la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, permet le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il expose au Conseil Municipal que les équipes municipales ne peuvent faire face à l'accroissement d'activités en période estivale (congés annuels) pour l'entretien de la ville.

Aussi, convient-il de renforcer les équipes en place, en procédant au recrutement d'agents contractuels, au grade d'adjoints techniques durant la période estivale du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 septembre 2023.

Pour 2023 il propose de recourir à nouveau au recrutement de personnels contractuels temporaires avec un maximum de 8 agents avec un contrat d'une durée d'un mois.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer.

Jean-Marie LUBRET comprend la période d'un mois, néanmoins la période de 15 jours permet de doubler les emplois saisonniers et satisfait plus de potentiels candidats.

Danièle DUHAMEL lui répond que l'année dernière cela fonctionnait sur 15 jours et il y a eu des difficultés de recrutement. De plus, cela ne permet pas d'avoir de période d'essai contrairement à une période d'un mois.

Fabrice PARPET demande plus d'informations sur le type de profil recruté (étudiant...).

Danièle DUHAMEL cite les noms des candidats déjà retenus dont 3 enfants d'agents au service technique qui auront fait 2 ans consécutifs et ne pourront donc plus repostuler l'année prochaine.

Stéphane MILLAURIAUX revient sur le fait de bloquer à deux années consécutives la possibilité de candidater, il trouverait intéressant d'augmenter en cas de manque de candidats.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Par 16 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.

Abstention(s) : (Blanche-Marie GILLIOCOQ, Stéphanie QUIQUEMPOIX)

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY)*

- Autorise Monsieur Le Maire à recruter un maximum de 8 adjoints techniques sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2023 avec une durée contractuelle d'un mois pour chacun des agents recrutés qui ne pourront exercer plus de deux fois ce même type de contrat.
- Précise que les Adjoints Techniques seront rémunérés au 1er échelon de l'échelle indiciaire afférents à ces grades à laquelle s'ajouteront indemnités de congés payés et de précarité à l'emploi.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles
- Précise que les crédits sont inscrits au BP 2024.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats y afférents.

### **N° 2024-03-423 : Actualisation des tarifs locatifs de l'Espace Culturel Francis SAGOT**

M. Le Maire informe que le 15 Février dernier, la commission bâtiment a ébauché une nouvelle grille de location concernant les salles de l'Espace Culturel Francis SAGOT, pour tenir compte des effets inflationnistes dans le domaine de l'énergie et de la maintenance en général.

La révision tarifaire proposée ressort comme suit :



Type de réservation TARIFS	Salle	TARIFS ACTUELS			NOUVEAUX TARIFS (Propositions)	
		Hors canton Canton	Canton	Commune de Fruges	Hors Fruges	Commune de Fruges
Locations commerciales (hors manifestations familiales)	Salle Bouton d'Or	1000€ le week-end et 500€ les jours suivants	800€ le week-end et 400€ les jours suivants	600€ le week-end et 300€ les jours suivants	1100€ le week-end et 650€ les jours suivants	700€ le week-end et 350€ les jours suivants
	Salle Coquelicot	400 €	200 €	100 €	450 € le week-end et 50 € les jours suivants	150 € le week-end et 50 € les jours suivants
	Salle Bleuet	200 €	100 €	50 €	200 €	50 €
Réunions, assemblées générales (banques, organismes privées...)	Salle Bouton d'Or	600 €	400 €	200 €	700 €	300 €
	Salle Coquelicot	200 €	100 €	50 €	250 €	100 €
	Salle Bleuet	100 €	50 €	25 €	100 €	25 €
Association Loi 1901 (foto, gala, repas...) et Associations à but non lucratif (écoles de Fruges, marchés, brocantes, manifestations humanitaires) Salle gratuite une fois dans l'année pour Fruges	Salle Bouton d'Or	200 €	100 €	50 €	300 € la journée	50 €
	Salle Coquelicot	120 €	60 €	30 €	170 €	30 €
	Salle Bleuet	60 €	30 €	15 €		
Événements familiaux (mariage, communion) réunions privées	Salle Bouton d'Or	600 €	400 €	200 €	700 €	300 €
	Salle Coquelicot	300 €	200 €	100 €	350 €	150 €
	Salle Bleuet	200 €	100 €	50 €		
Réunions après funérailles	Salle Bouton d'Or	100 €			100 €	
	Salle Coquelicot	50 €			50 €	
Tout cinéma en milieu rural	Salle Bouton d'Or	Gratuit			Gratuit	
	Salle Coquelicot					
	Salle Bleuet					
Cuisines		200 €	100 €	50 €	200 €	50 €
Vaisselle		Gratuite mais avec une caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public (rendue à la fin après vérification) celle-ci doit être rendue propre. Sinon facturation du nettoyage de la vaisselle au tarif de 25€ de l'heure			Gratuite mais avec une caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public (rendue à la fin après vérification) celle-ci doit être rendue propre. Sinon facturation du nettoyage de la vaisselle au tarif de 25€ de l'heure	
Bris et disparitions de vaisselles		3€/ verre et couvert 5€/ assiette et tasse			4€/ verre et couvert 6€/ assiette et tasse	
Bris et disparition de gros matériels		Prix coûtant			Prix coûtant	
Bris de chaise		Réparation 10€ Remplacement 20€			Réparation 20€ Remplacement prix coûtant	
Bris de table		Réparation 40€ Remplacement 120€			Réparation 50€ Remplacement prix coûtant	

Sono on reste à 25€

Location salle, plus de lavage, simplement un balayage

Le reste ne change pas.

Danièle DUHAMEL se demande pourquoi la salle « bleuets » n'est plus louée pour des événements familiaux.

Chantal PERDRILLAT répond que cette salle est vraiment petite.

Suite aux inondations, Jean-Marie LUBRET se demande à quelle date la grande salle sera opérationnelle.

Stéphane MILLAURIAUX lui indique qu'il y a un délai de 14 semaines pour la pose du carrelage, mais que la salle sera rendue fonctionnelle grâce à la pose de tapis au mois d'avril.

Jean-Marie LUBRET propose d'indexer l'ensemble des tarifs chaque année plutôt que d'attendre plusieurs années pour augmenter.

Fabrice PARPET se demande si l'idée de la pose d'un parquet est abandonnée.

Stéphane MILLAURIAUX répond que le devis pour le parquet est à 78 000€ contre 30 000€ pour le carrelage imitation parquet.

Pour Fabrice PARPET, la salle perd cette plus-value d'avoir du parquet.

Pour Stéphane MILLAURIAUX la proximité avec la rivière ne permet pas de remettre du parquet.

Fabrice PARPET déclare que l'inondation n'a eu lieu qu'une seule fois depuis la construction de la salle. Il se dit désolé de la disparition du parquet.

Stéphane MILLAURIAUX assume ce choix, il l'explique avec les inondations mais aussi pour l'entretien qui génère un coût supplémentaire.

Fabrice PARPET s'interroge sur le nettoyage de la salle après réservation (plus de lavage, simple balayage).

Stéphane MILLAURIAUX précise que la salle est automatiquement relavée avec la machine après chaque réservation.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

*Voix Pour : (Edmond ZABOROWSKI, Danièle DUHAMEL, Stéphane MILLAURIAUX, Nicole GUILBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Chantal PERDRILLAT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Blanche-Marie GILLIOCQ, Francine BRASSEUR, Sabine BIZEUR, Hélène BUICHE, Mathis PRUVOST, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Pascal LEROY, Stéphanie QUIQUEMPOIX)*

- Décide la mise en place, pour les nouvelles réservations à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024, de la nouvelle grille tarifaire suivante :

Tarification au 1 <sup>er</sup> Juin 2024			
Type de réservation TARIFS	Salle	Hors Fruges	Commune de Fruges
Locations commerciales (hors manifestations familiales)	Salle Bouton d'Or	1100€ le weekend et 650€ les jours suivants	700€ le week-end et 350€ les jours suivants
	Salle Coquelicot	450 € le week end et 50 € les jours suivants	150 € le week end et 50 € les jours suivants
	Salle Bleuet	200 €	50 €
Réunions, assemblées générales (banques, organismes privées...	Salle Bouton d'Or	700 €	300 €
	Salle Coquelicot	250 €	100 €
	Salle Bleuet	100 €	25 €

Association Loi 1901 (loto, gala, repas...) et Associations à but non lucratif (écoles de Fruges, marchés, brocantes, manifestations humanitaires) Salle gratuite une fois dans l'année pour Fruges	Salle Bouton d'Or	300 € la journée	50 €
	Salle Coquelicot	170 €	30 €
	Salle Bleuet		
Événements familiaux (mariage, communion) réunions privées	Salle Bouton d'Or	700 €	300 €
	Salle Coquelicot	350 €	150 €
	Salle Bleuet		
Réunions après funérailles	Salle Bouton d'Or	100 €	
	Salle Coquelicot	50 €	
Tout cinéma en milieu rural	Salle Bouton d'Or	Gratuit	
	Salle Coquelicot		
	Salle Bleuet		
Cuisines		200 €	50 €
Vaisselles		Gratuite mais avec une caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public (rendue à la fin après vérification) celle-ci doit être rendue propre. Sinon facturation du nettoyage de la vaisselle au tarif de 25€ de l'heure	
Bris et disparitions de vaisselles		4€/ verre et couvert 6€/ assiette et tasse	
Bris et disparation de gros matériels		Prix coûtant	
Bris de chaise		Réparation 20€ Remplacement prix coûtant	
Bris de table		Réparation 50€ Remplacement prix coûtant	

- Décide d'imputer ces recettes au budget communal.

## INFORMATIONS

### Déclarations d'Intention d'aliéner

M. Le Maire porte à connaissance des conseillers les demandes reçues pour lesquelles aucune demande d'alinéation communale n'a été formulée depuis le précédent conseil :

### Déclarations d'intention d'aliéner

2023-209	21/12/2023	Monsieur TIRLOY Roger 12 Place du Marché 59760 Grande-synte	Hameau de Gourguesson 62310 FRUGES	M. et Mme Denis LEHEUDRE- LEGRAND 1 Rue Lapette 62310 SENLIS
2023-210	29/12/2023	Monsieur DELATTRE Julien 11 Avenue de Sainte Austreberthe 62140 HESDIN	4 Place de l'Eglise 62310 FRUGES	HORTY 11 Rue du Moulin 62310 VERCHIN
2024-211	19/01/2024	INDIVISION CARON	57 Rue d'Hesdin 6230 FRUGES	M.DELRUE Loïc 9 Rue du Paradis 62310 FRUGES
2024-212	08/02/2024	Mme THILLIER Elisabeth 13 Avenue de Normandie 78000 VERSAILLES	Grand Rue 62310 FRUGES	M. HAMMERCHMIDT Julien 42 Rue de l'Abbe Doudermy 59280 Armentières
2024-213	08/02/2024	SCI DES FOSETTES 8 Rue Blanche Hameau de Wandonne 62560 AUDINCHUN	LA CROIX DES FEES 62310 FRUGES	ERG FRANCE 16 Boulevard Montmartre 75009 PARIS
2024-214	08/02/2024	M.et Mme Rémi et Kitty LORGNIER- MOSSE 28 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES	28 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES	M.et Mme Michel et Marie- José DESRUELLES-COURTIN 46 Rue de Wailly 62310 COUPELLE-VIEILLE
2014-215	16/02/2024	SCI DU HAUT PAYS 18 Rue de l'Etang 67150 HINDISHEIM	12 Rue du Maréchal Leclerc 62310 FRUGES	SCI DU PONT COUVERT 12 Rue du Maréchal Leclerc 62310 FRUGES
2014-216	11/01/2024	Commune de FRUGES Place du Général de Gaulle BP 35 62310 FRUGES	La petite Dimerie 62310 FRUGES	SAS HOCHART 62310 FRUGES
2014-216	04/03/2024	Indivision VERZELETTI	85 Rue du Fort du Rietz 62310 FRUGES	M.PALFART Hugues 5 Rue a Gres 62310 MATRNGHEM

jeudi 28 mars 2024

Fabrice PARPET demande des explications quant à l'achat par la commune d'un terrain sur la Zone de la Petite Dimerie appartenant à HOCHART.

Nicole GUILBERT lui indique qu'il s'agit de la bande de terre entre Hochart et les lotissements. Ce dossier date, la commune attendait la réponse du notaire.

## Décisions du Maire

NEANT

## Questions diverses

Fabrice PARPET demande qu'un point soit fait sur les associations délogées de la Maison des Associations-rue des Dignes.

Stéphane MILLAURIAUX lui répond :

- Le club de javelot-amical laïque est partie à l'ancien dojo-salle POMART,
- Le club de javelot-les Hérons de la Traxène dispose d'un créneau à la salle ROUGÉ.
- Pour le club de pétanque, les licenciés jouent en terrain extérieur. Il ajoute que des devis sont en cours pour l'installation d'un carport sur une partie du terrain.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se questionne concernant le sort des « Restos du cœur ».

Stéphane MILLAURIAUX explique que les bénévoles s'organisent avec un système de drive, sous un chalet. Un deuxième chalet va être mis en place. Également, une demande va être faite à la Sous-Préfecture pour un changement de catégorie (classification des établissements recevant du public) et de ce fait avoir la possibilité, pour les bénévoles, d'accéder au bâtiment.

Stéphanie QUIQUEMPOIX : « Et pour l'association FAR ? »

Stéphane MILLAURIAUX lui indique avoir proposé aux membres de loger à la bibliothèque mais ceux-ci ont refusé. Une deuxième proposition a été émise : la maison de santé.

Il ajoute que les permanences anciennement au CIAS sont maintenant à la maison de santé.

Stéphanie QUIQUEMPOIX note que la CCHPM est accueillante.

Danièle DUHAMEL ajoute que tout cela est provisoire, mais en attendant des solutions ont été trouvées en accord avec la CCHPM.

Fabrice PARPET demande aux élus de penser aux clubs de javelot et de pétanque en cas de construction neuve.

Fabrice PARPET revient sur le filet pare-ballons demandé par l'ASF.

Stéphane MILLAURIAUX répond que ce problème va être résolu.

Fabrice PARPET revient sur la déviation des poids lourds suite aux travaux rue de Saint-Omer, également sur la dégradation des autres routes.

Nicole GUILBERT lui répond que des arrêtés ont bien été pris concernant les plus de 3.5T interdisant leur circulation sauf déserte locale. Le 8 mars, un mail a été envoyé au service du Département afin de demander une augmentation de la signalétique. A cela le Département a répondu par la négative invoquant la surcharge de la signalisation existante.

Il y a également une forte présence des forces de l'ordre. Elle demande à Fabrice PARPET s'il a une autre solution car cela est un vrai problème.

Fabrice PARPET se dit sans solution, ce n'est pas à lui d'en apporter.

Pour information, Nicole GUILBERT ajoute que la rue de la Gare sera refaite d'un tapis provisoire le 3 avril (de la boulangerie Evrard jusqu'à Dechamps).

Fabrice PARPET demande en combien de temps cela sera fait.



Nicole GUILBERT : « une journée ».

Elle ajoute que les travaux rue de Saint-Omer avance bien et sans retard malgré la pluie. Elle explique que la mise en place d'une circulation alternée n'était pas possible pour ce genre de chantier.

Jean-Marie LUBRET demande si la circulation sera rétablie pendant les congés d'été.

Nicole GUILBERT lui explique que les ouvriers sont en congé mi-juillet. Selon l'avancée des travaux, la circulation pourra être rétablie, mais elle ne peut le confirmer.

Elle termine : les riverains de la rue de Saint-Omer sont les plus touchés, or ce sont ceux qui râlent le moins ».

Jean-Marie LUBRET interpelle l'assemblée, il dit avoir déposé deux questions dans la boîte aux lettres la veille.

Il revient sur l'entretien de l'église : désormais les pigeons ne rentrent plus mais certains sont tombés dans l'orgue. Les Amis de l'Orgue, les paroissiens, et RES ont nettoyé néanmoins des endroits restent inaccessibles, il demande donc de les aider.

Il réitère sa demande pour qu'un couvreur passe régulièrement vérifier l'état des gouttières et pour détecter les éventuelles fuites.

Nicole GUILBERT lui indique qu'elle a été remerciée suite aux travaux réalisés à l'église.

Stéphanie QUIQUEMPOIX se demande si un tailleur de pierre a été appelé pour solidifier l'édifice.

Nicole Guilbert : « oui, David a fait la demande ».

Etabli à Fruges le 18 avril 2024

**Le secrétaire de séance**

**Madame Hélène BUICHE**

**Vu le Président**

**Monsieur Edmond ZABOROWSKI**